



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question écrite n° 39535

Texte de la question

M. Francisque Perrut appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation difficile que connaissent les entreprises d'insertion en raison du blocage des crédits destinés à leur fonctionnement. En effet, à ce jour, la délégation à l'emploi est dans l'impossibilité, suite à un gel budgétaire, d'expédier ses notifications de crédits dans chaque département et par conséquent ne peut opérer la première délégation de crédits de la ligne budgétaire 1996. Quant à la direction de l'action sociale, il lui semble difficile de préciser ce qui est réellement affecté aux entreprises d'insertion sur la ligne 47-22 de la dotation consacrée à l'insertion par l'économie. Cette situation risque de mettre en péril un bon nombre d'entreprises qui fonctionnent avec une trésorerie très limitée et comptent sur le versement des subventions de la DDTE et de la DDAS. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'il envisage de mettre en œuvre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39535

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2952